



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/023

Genève, le 22 avril 2015

CONCERNE:

SLOVENIE

Timbres de sécurité

1. L'organe de gestion CITES de la Slovénie a demandé au Secrétariat d'informer les Parties qu'en raison d'une pénurie de timbres de sécurité CITES, il cessera provisoirement d'apposer ces timbres sur ses permis et certificats.
2. Lorsque la Slovénie recommencera à utiliser des timbres de sécurité, le Secrétariat en informera les Parties.